



AVIS PUBLIC **Promulgation du règlement 1-2024**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables des municipalités dont le territoire est assujéti à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, par la soussignée, Danielle Caron, greffière-trésorière adjointe de la Régie, de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée du conseil d'administration de la Régie tenue le 30 septembre 2024, ledit conseil d'administration a adopté le règlement numéro 1-2024 ayant pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Régie;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site Internet de la Régie ou au bureau de la Régie;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

En foi de quoi j'ai signé
À Saint-Philippe-de-Néri
Le 1^{er} octobre 2024



Danielle Caron
Greffière-trésorière adjointe